

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : Le 8 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16

Séance du 15 juin 2022

Le quinze juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Vice-Présidents,
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE,
Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absents excusés :

Véronique BERGER donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Alain DROUET donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Joël BESNARD donne pouvoir à Joël BESNARD, Sylvie GANNE.

Monsieur Joël DENIAU a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2022-007

Objet : Convention de mutualisation pour l'organisation du renfort des créneaux piscine des ALSH

La Communauté de communes souhaite reconduire le projet d'accueil des ALSH à castel'eau durant la période estivale.

Considérant que le transport est un frein significatif pour le déplacement des ALSH, de même que la législation relative au taux d'encadrement dans un centre aquatique, supérieur à l'encadrement habituel, il est proposé que la Communauté de Communes prenne en charge les frais de transport des ALSH vers castel'eau pour la période estivale et le financement d'un renfort sur les créneaux piscine par un animateur BAFA.

Considérant que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et la Convention Territoriale Globale et de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance et Jeunesse entre la Communauté de Communes et les communes d'Auzouer-en-Touraine, de Château-Renault, de Dame-Marie-les-Bois, de Saint-Nicolas-des-Motets, de Morand, de Saunay, de Nouzilly et de la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé d'accompagner financièrement les ALSH qui accueilleront les stages pratiques des 3 stagiaires ayant réussi le stage pratique en 2021.

Une convention sera établie avec chaque commune concernée.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport pour les déplacements des ALSH vers castel'eau durant la saison estivale 2022.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, et notamment les conventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 17 juin 2022



La Présidente
Brigitte DUPUIS